



BSV JEVI n°3 – 6 août 2020



A retenir

Réglementation phytosanitaire : restriction d'usage dans une zone de sécurité de 20 m
Bombyx disparate : courbe de vol des papillons en régression
Pyrale du buis : présence faible des chenilles et **reprise du vol**
Charançon rouge du palmier : fin du premier pic de vol

SOMMAIRE

Conditions climatiques
 Réglementation
 Chêne
 Autres végétaux d'ornement
 Palmier
 Préviation météo
 Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE :
 FREDON Corse
Rédactrice : Catherine GIGLEUX



Structures partenaires :
 Ville d'Ajaccio, Fredon Corse
 Aloes SA, observateurs particuliers

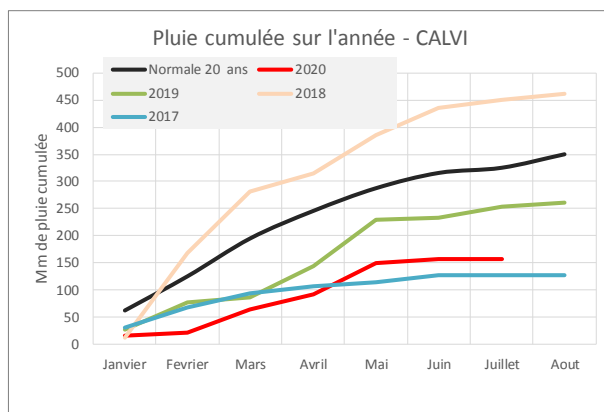
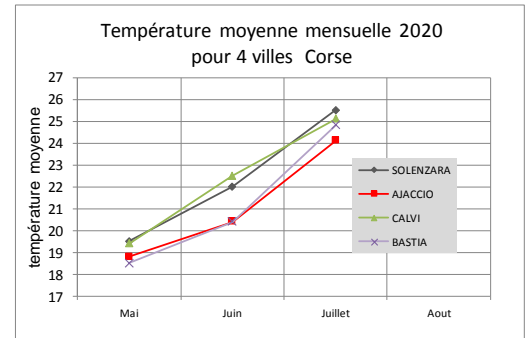
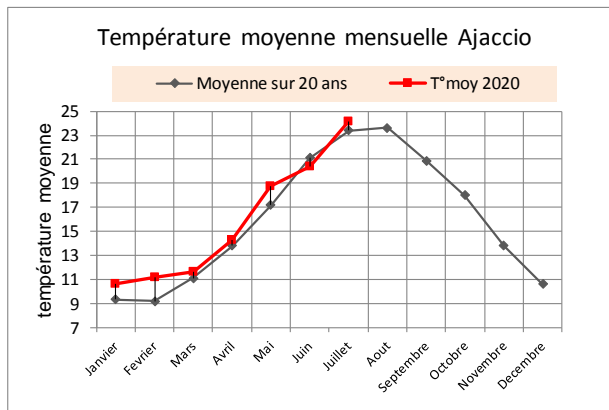
Directeur de publication :
 Jean François SAMMARCELLI
 Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
 15 Avenue Jean Zuccarelli
 20200 BASTIA
 Tel : 04 95 32 84 40
 Fax : 04 95 32 84 43
<https://corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo :
 FREDON CORSE



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office français pour la biodiversité et par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

CONDITIONS CLIMATIQUES

La température moyenne du mois de juillet suit les valeurs normales pour les 4 sites analysés.



Les températures maximales sont plus élevées que la normale pour les villes de Calvi et Ajaccio.

La pluie cumulée à Ajaccio maintient son déficit avec 78 mm sur 7 mois. Le site de Calvi (en rouge sur le graphique) est nettement déficitaire pour la pluie avec seulement 50% du total des précipitations habituelles.

Les villes de Solenzara et Bastia ont profité d'une pluviométrie équivalente à la normale. Avec un mois de février très sec, comme partout en Corse, le mois d'avril a été très pluvieux.

Les conditions climatiques sont dans l'ensemble favorables à la croissance des végétaux.

REGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE

Modalité d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur les espaces ouverts au public. (Suite)

L'arrêté du 27 décembre 2019 (JORF n°0320 texte 99) précise les conditions d'applications des PPP en termes de distance de sécurité. Ces mesures sont rentrées en **application le 01/07/2020** pour les espaces verts. Une **zone de 20 mètres** à proximité des lieux de vie est prise en compte pour choisir le type d'intervention. Les tableaux suivants décrivent les critères à prendre en compte pour choisir la gamme de produits sanitaires.

Tableaux 1-2-3 : extrait du document Plante et Cité :

➤ JEVI FERMÉS AU PUBLIC

Type d'espace		Gamme des produits utilisables
JEVI fermé au public	Si à < 20 m d'habitations ou d'espaces fréquentés par des personnes vulnérables	Tout produit utilisable dans les JEVI sans classement ou uniquement classé dangereux pour l'environnement
	Sinon	Tout produit utilisable dans les JEVI

➤ PAR CS, JARDINS, ESPACES VERTS OUVERTS AU PUBLIC

Type d'espace			Gamme de produits utilisables	
Parc, jardin, espace vert ouvert au public	Appartenant à une structure publique française	Si à < 20 m d'habitations ou d'espaces fréquentés par des personnes vulnérables	Tout produit utilisable dans les JEVI de biocontrôle, à faibles risques ou UAB si sans classement ou uniquement classé dangereux pour l'environnement	
		Sinon	où l'accès peut être fermé plus de 12 h	Tout produit utilisable dans les JEVI de biocontrôle, à faibles risques ou UAB non classé CMR
			où l'accès ne peut pas être fermé plus de 12 h	Tout produit utilisable dans les JEVI de biocontrôle, à faibles risques ou UAB non classé CMR, ni toxique, ni explosif
	Appartenant à un autre type de structure	Si à < 20 m d'habitations ou d'espaces fréquentés par des personnes vulnérables	Tout produit utilisable dans les JEVI sans classement ou uniquement classé dangereux pour l'environnement	
		Sinon	où l'accès peut être fermé plus de 12 h	Tout produit utilisable dans les JEVI non classé CMR
			où l'accès ne peut pas être fermé plus de 12 h	Tout produit utilisable dans les JEVI non classé CMR, toxique ou explosif

► VOIRIES ET TROTTOIRS OUVERTS AU PUBLIC

Type d'espace		Gamme des produits utilisables	
Voiries et trottoirs	Appartenant à une structure publique française	Si à < 20 m d'habitations ou d'espaces fréquentés par des personnes vulnérables	Tout produit utilisable dans les JEVI de biocontrôle, à faibles risques ou UAB si sans classement ou uniquement classé dangereux pour l'environnement
		Sinon	Tout produit utilisable dans les JEVI
		Zone étroite ou difficile d'accès	Tout produit utilisable dans les JEVI de biocontrôle, à faibles risques ou UAB
Appartenant à un autre type de structure	Appartenant à un autre type de structure	Si à < 20 m d'habitations ou d'espaces fréquentés par des personnes vulnérables	Tout produit utilisable dans les JEVI sans classement ou uniquement classé dangereux pour l'environnement
		Sinon	Tout produit utilisable dans les JEVI

Actuellement, les restrictions d'usage prévues par la loi Labbé concernent **les lieux publics**, avec la nouveauté de la zone de sécurité vis-à-vis des habitations décrites ci-dessus.

Le ministère de la transition écologique et solidaire prévoit d'interdire les applications de PPP dans tous les lieux de vie, **publics et privés, dès juillet 2022**. Seraient donc concernés, les jardins familiaux, les campings, les parcs et jardins privés, les cimetières. Les terrains de sports de haut niveau ne seraient concernés qu'à partir de 2025.

Ce projet d'arrêté est consultable jusqu'au 16 août via ce lien : http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-aux-mesures-de-protection-a2173.html?id_rubrique=2

CHENE

• Bombyx disparate – *Lymantria dispar*

Biologie : Après avoir consommé les feuilles pendant 2 à 3 mois, les chenilles sont passées par 5 stades larvaires pour assurer leur diapause (début juin en 2020). La nymphose ne dure que 15 jours puis les premiers papillons apparaissent. La femelle, papillon de couleur blanche, pond sur les troncs, entre 100 et 800 œufs regroupés en amas spongieux de couleur jaune pâle.



Observation : Les premiers papillons ont été capturés mi-juin à Figari et Pianottoli. Les captures de papillon se maintiennent sur les 2 sites. Les pontes sont très peu importantes en 2020 par rapport à la saison dernière.

Photo n°1 : Dépôt de ponte du bombyx disparate

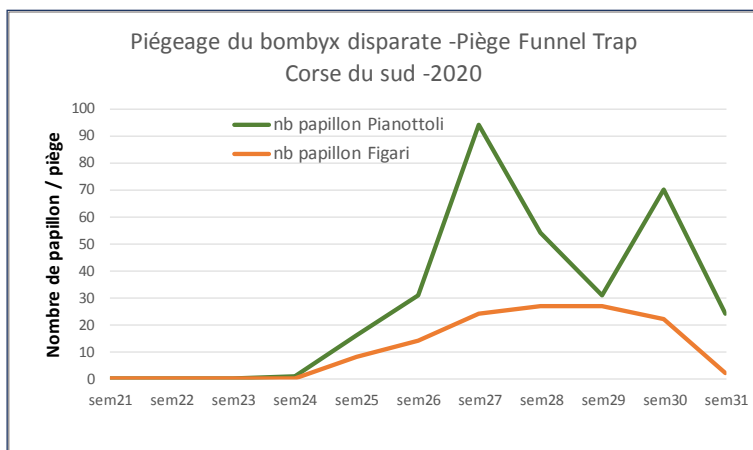
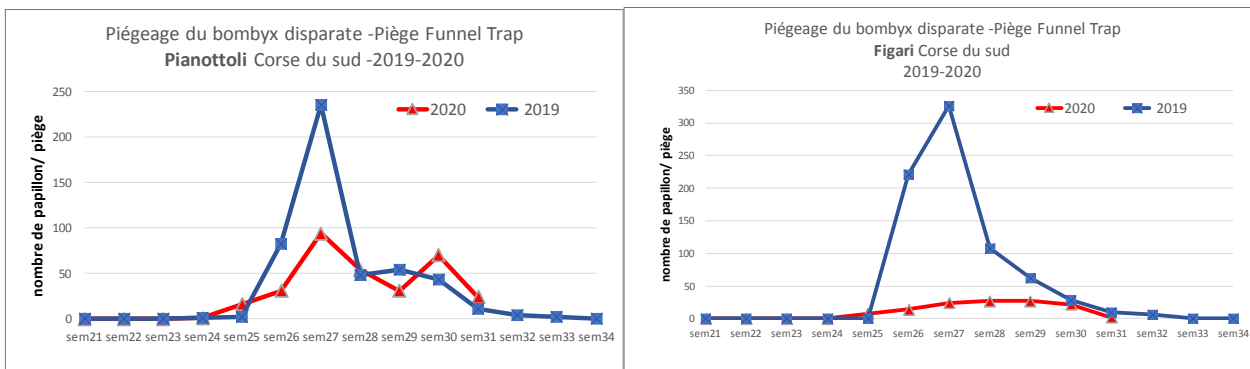


Figure 1 : Courbe de capture des Bombyx en Corse sur 2 sites en 2020- piège Funnel Trap

Évaluation du risque : En présence des papillons, le risque pour les arbres en saison 2020 est nul.

Le vol des papillons adultes est **nettement moins important** sur juillet 2020 par rapport aux 2 dernières années. Les dégâts sur les chênes ont été plus faibles cette année. Par rapport à la saison 2019, les captures à Pianottoli ont chuté de 33%, celle de Figari de 84%. Sur ce dernier site le pic de vol n'est plus très visible. Les graphes suivants comparent les captures sur 2 années.



Figures 2 et 3 : Courbe de capture des Bombyx en Corse : comparaison entre 2019 et 2020 pour 2 sites

Gestion du risque : Les oiseaux sont actuellement les principaux prédateurs efficaces.

Hormis le piégeage massif, il n'y a pas d'intervention possible au stade actuel de ce ravageur.

Le piégeage a été réalisé sur 3 années, il montre que l'année 2019 a été la plus fortement impactée par le bombyx. Nous sommes donc en phase de **rétrogradation** de la population.

AUTRES VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

- **Pyrale du buis - *Cydalima perspectalis***

La pyrale du buis (Lepidoptera, Crambidae) est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale, observé pour la première fois en Europe en 2006, et en Corse en 2014. Elle a commis de graves dégâts depuis 2018 sur les buis en pépinière, en espace vert comme en forêt. Les dégâts ont été importants en Corse sur les buis en espaces verts et de façon encore plus importantes dans les buxeraies naturelles en bord de rivière.



Photo 2 : Papillon de la pyrale du buis -semaine 23

Biologie : Les chenilles de première génération, issues des stades hivernants réalisent les premiers dégâts avec un vol qui peut se prolonger jusqu'à fin juin. La seconde génération se développe en été. En Corse, nous avons pu observer 4 cycles en 2019.

Ces papillons ont une activité nocturne et sont attirés par la lumière.

Observations : Un réseau de 3 sites de piégeage est suivi en milieu horticole par la Fredon, dans le cadre du programme **européen ALIEM**, piloté par l'OEC. Les chenilles ont été très peu actives au cours de ce printemps. A **San Giuliano**, les buis ont pu profiter de bonnes conditions de pousse. La présence de chenilles en semaine 30 a causé des dégâts de faibles ampleurs sur les jeunes feuilles.



Photo 3 : Jeune chenille de la pyrale du buis -Plaine orientale 13-07-20

Sur le site du **Jardin des Milelli** à Ajaccio, les captures sont en baisse de 50 % pour ce début de cycle.

Le troisième site est installé dans un camping en bordure de la **rivière Asco**.

Les buis ont été ravagés par la pyrale dès 2018 le long de cette rivière. Sur ce site, une protection ciblée avec un produit de biocontrôle a permis de sauver une partie de ce patrimoine naturel.

Un début de vol est bien marqué au 5 août.

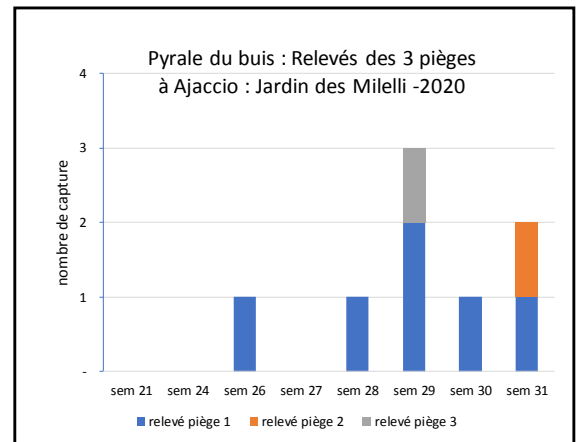
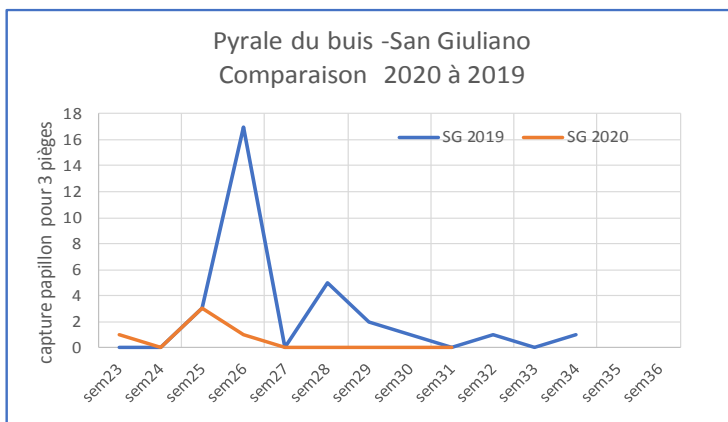


Figure 4 : Réseau de piégeage de la pyrale du buis -Plaine orientale

Figure 5 : Réseau de piégeage de la pyrale du buis à Ajaccio

Evaluation du risque : On assiste à la fin de la première génération ; le risque est nettement **plus faible** qu'en 2019 avec moins de capture et très peu de dégât en début d'année. Le risque sera plus élevé sous 1 à 2 semaines.

Gestion du risque : Le suivi du vol de la pyrale permet de bien positionner une intervention avec un produit de biocontrôle, il faut attendre 2 semaines après la première capture de chacun des cycles. Les buis dégradés par la pyrale peuvent être recepés car de jeunes pousses démarrent sur leur base.



Photo 4 : Buis dégradé par la pyrale en bordure de l'Asco 24-07-20

- **Cicadelle blanche – *Metcalfa pruinosa***

Biologie : Originare d'Amérique du Nord, *Metcalfa pruinosa* est installée en Corse depuis les années 1990. Cet insecte phytophage se développe sur plusieurs centaines d'espèces de plantes cultivées et sauvages. Les adultes et les larves absorbent la sève des végétaux et sécrètent un abondant miellat sur lequel se développe de la fumagine qui peut perturber la photosynthèse et la croissance des plantes.



Observations : Des exuvies sont observées sur oléastre, ronces. Les adultes de couleur blanc-gris vont donc apparaître.

Evaluation du risque : Le risque est faible pour la végétation spontanée.

Gestion du risque : Dès 2005 l'introduction massive du parasitoïde *Neodryinus typhoclypeus* a permis de limiter les dégâts occasionnés en arboriculture.

Photo 5 : Exuvies de *Metcalfa pruinosa*

PALMIER

- **Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus***



La lutte contre ce ravageur est réglementée. Voir BSV JEVI 2020-02.

Observations : Le suivi du vol du CRP se poursuit en 2020 sur le site de Cargèse (2A), en plaine orientale au pont de Bravone (2B), ainsi que dans le cadre du réseau de piégeage mis en place par la commune d'Ajaccio sur tout son territoire depuis 2017. La même phéromone de M2i est utilisée sur tous les sites.

A Cargèse (2A), le niveau de captures des CRP est plus faible qu'en 2019 avec moitié de capture sur une même période. Cependant les charançons reprennent leur activité fin juillet.

La proportion de charançon femelle est importante notamment au moment des pics de vol.



Photo 6: Piège à CRP au sol

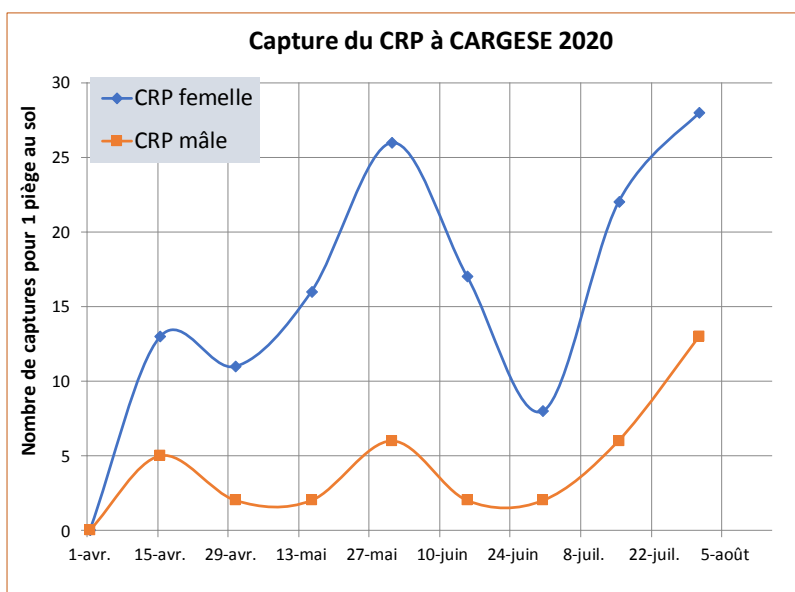


Figure 6 : Capture des CRP à Cargèse en 2020 -relevé par quinzaine

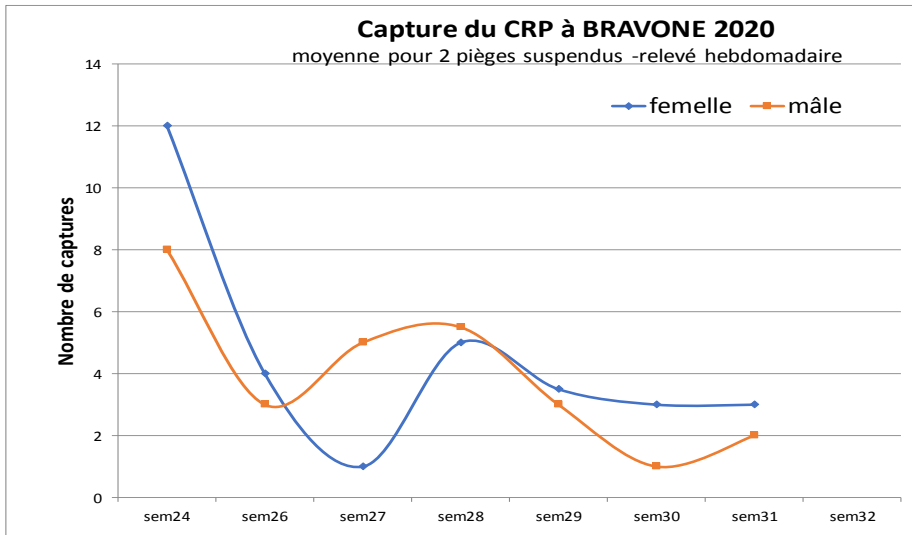


Figure 7 : Capture des CRP à Cargèse en 2020 -relevé hebdomadaire

A **Bravone /Aléria (2B)**, les pièges sont installés seulement depuis début juin pour vérifier la présence du CRP dans ce secteur touché par le charançon rouge du palmier depuis plus longtemps que la côte ouest. Sans aucun palmier repéré dans un rayon de 1 km au moins, le niveau de capture n'est pas négligeable.



Photo 7 : Piège à CRP suspendu

Plusieurs scarabées sont également capturés début juin, ainsi que 2 cétoines dorés fin juillet.

Ajaccio, 205 pièges sont répartis sur la ville selon le plan ci-dessous.

La tendance du niveau de capture de CRP est donnée par les couleurs :

En rouge = captures élevées - en orange = captures moyennes - en vert = capture faible



Figure 8 : Réseau de capture des CRP à Ajaccio

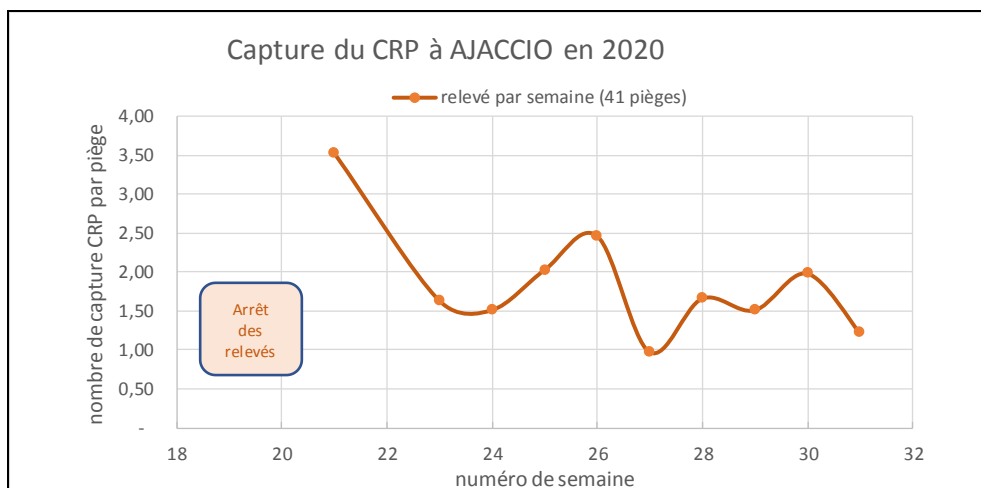


Figure 9 : suivi des captures du charançon rouge du palmier Ajaccio 2020

Les pièges ont été activés courant février avec un arrêt des relevés pendant le confinement.

Evaluation du risque : Il n’y a pas eu d’effet du froid sur la fin d’hiver et les températures deviennent favorables au CRP. Le niveau de capture du CRP baisse.

Le risque est **moyen** pour l’été avec les fortes chaleurs, mais il sera de nouveau **élevé** à partir du mois de septembre.

Gestion du risque : La surveillance des palmiers est nécessaire dans les foyers mais également dans toutes les communes contaminées. Il reste tout à fait nécessaire de limiter les populations du CRP afin d’éviter que les autres palmiers que le *Phoenix canariensis* soient impactés par ce ravageur.

Actuellement 2 produits de biocontrôle sont homologués pour la lutte contre le CRP ainsi qu’une méthode par injection dans le stipe. Dans une démarche de lutte intégrée, le piégeage massif permet de capturer les charançons dans un large rayon et permet de diminuer la population et



L’observation des acaridés phorétiques (voir BSV JEVI 2016-03) accrochés aux pattes et au torse des CRP concerne 7 lieux différents de la ville. Le taux de charançon avec acaridés est faible cette année avec de 2.6% de contamination. Trois sites sur 7 sont concernés par ces acaridés avec entre 5 et 10 % de charançons porteurs de ces gros acaridés. La période de début juin semble plus favorable à l’activité de ces acaridés phorétiques.

Photo 8 : Présence d’acaridés phorétiques

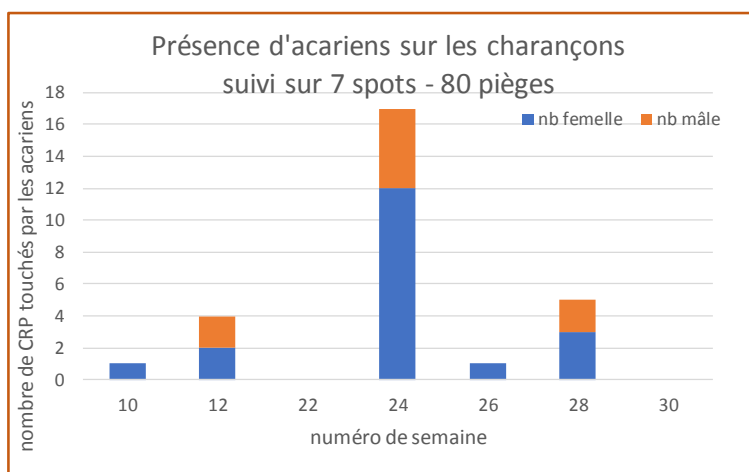






Figure 10 : présence d’acaridés sur les CRP selon la période de capture - Ajaccio 2020

	Vendredi 7 août	Samedi 8 août	Dimanche 9 août	Lundi 10 août	Mardi 11 août	Mercredi 12 août	Jeudi 13 août
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps	Temps ensoleillé ; vent de Nord-Est assez fort sur la plaine orientale en milieu de journée	Beau temps ; passages nuageux sur le relief dimanche après-midi	Très beau temps ; risque d'averses orageuses sur le cortenais jeudi			

Pour la période du mardi 11 août au vendredi 14 août, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://ecophytopic.fr/protoger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.